

**Public concerné, Pré-requis :**

Tout salarié d'entreprise  
Toute personne désirant être  
formé aux techniques de  
secourisme appliquées au travail.

**Modalité de la formation :**

Présentiel

**Objectifs :**

Acquérir les savoirs et les  
comportements nécessaires pour  
prévenir une situation de danger,  
protéger et porter secours dans le  
cadre de son activité  
professionnelle.

**Intervenants :**

formateur certifié par l'INRS.

**Validation :**

Certificat SST

**Durée :**

2 jours – 14 heures en face à face  
pédagogique

Durée total : 14 heures

**Horaires :**

08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

**Informations :**

Les journées : 7 heures.

Nombre de stagiaires par session :  
4 minimum - 10 maximum

La session est annulée si l'effectif  
minimum n'est pas atteint

## Programme de Formation SST – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

### Contenu détaillé



1. Le sauvetage - secourisme du travail
2. Rechercher les dangers persistants pour protéger
3. De « protéger » à « prévenir »
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De « faire alerter » à « informer »
6. Secourir
  - a. La victime saigne abondamment
  - b. La victime s'étouffe
  - c. La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
  - d. La victime se plaint de brûlures.
  - e. La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
  - f. La victime se plaint d'une plaie
  - g. La victime ne répond pas, elle respire
  - h. La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

### Méthodes et suivi pédagogiques :

- ✓ Animation réalisée par des formateurs spécialisés en SST, ayant fait l'objet d'une procédure de qualifications avec maintien de connaissances.
- ✓ Alternance d'apports théoriques et pratiques
  - ✓ Exercice pratique
- ✓ Correction des tests et commentaires

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations finale

- grille de certification, évaluations formative et certificative
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
- Attestation de formation Evaluation satisfaction
- Enquête de satisfaction stagiaire

Que dit le document de référence:

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (recyclage) de SST, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.